

Assemblée annuelle des parents

Compte rendu de l'assemblée tenue à Saint-Flavien le 5 septembre 2025 en présentiel.
Ouverture de l'assemblée à 19h30.

Sont présents :

- Tommy Daigle, président
- Jennifer Côté, directrice
- Sandra Boucher, secrétaire
- Joanie Lambert
- Ibrahim Berrima
- Josée Gagné-Paquet
- Karine Poulin
- Véronique Lacasse
- Josiane Bergeron
- Adriana Novoa
- Camilo Moreno
- Stéphanie Lessard
- Coralie Côté
- Alexandra Jacques
- Tania Lopez
- Marina L. Leclerc

1- Accueil et présentation des membres du conseil d'établissement

Mme Jennifer Côté se présente et présente ensuite les membres du conseil d'établissement. Les autres parents se nomment par la suite.

2- Présentation de l'équipe de direction

Mme Jennifer Côté a informé que cette année, il y avait Benjamin Laliberté-Breton comme directeur adjoint.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Jennifer Côté a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Josée Gagnée Paquet, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024

Mme Joanie Lambert a souligné une erreur dans le point 7.6. Mme Vicky Bergeron avait refusé. Mme Sandra Boucher fera la correction.

Il est proposé par Mme Joanie Lambert, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024 avec la correction faite.

Adopté à l'unanimité

5- Lecture et adoption du rapport annuel du CE 2024-2025

Madame Jennifer Côté fait la lecture du rapport annuel du conseil d'établissement de 2024-2025.

Il est proposé par M. Tommy Daigle d'adopter le rapport annuel tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

6- Explication sur la composition et les fonctions :

- **Du conseil d'établissement**

Mme Jennifer Côté résume l'utilité du conseil d'établissement et ses principales fonctions. Le conseil d'établissement est composé de minimalement six membres parents, trois enseignants, deux membres du personnel (soutien et/ou professionnel) et un membre du service de garde. Il est aussi possible d'avoir deux représentants de la communauté.

- **Du comité de parent**

Mme Jennifer Côté explique que le comité de parents est composé d'un membre et d'un substitut. Ces personnes doivent être membres du conseil d'établissement et être élues lors de l'assemblée générale.

Lors des rencontres, les membres reçoivent de l'information concernant le Centre de services scolaire des Navigateurs, notamment sur le calendrier scolaire, le fonctionnement du budget, certaines décisions prises par le ministère de l'Éducation, ainsi que les principaux enjeux auxquels le Centre est confronté.

7- Élection au conseil d'établissement et au comité de parents :

7.1 Nomination d'un président d'élection

M. Tommy Daigle propose Jennifer Côté

Mme Jennifer Côté accepte

7.2 Nomination d'un secrétaire d'élection

Mme Joanie Lambert propose Mme Sandra Boucher

Mme Sandra Boucher accepte

7.3 Nomination de deux scrutateurs

Mme Josée Gagné-Paquet propose Mme Joanie Lambert

Mme Joanie Lambert propose M. Tommy Daigle

M. Tommy Daigle accepte

Mme Joanie Lambert accepte

7.4 Procédure pour la mise en candidature

Mme Jennifer Côté explique la procédure pour la mise en candidature.

7.5 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

Il y a 2 postes à pourvoir.

7.6 Élection des parents au conseil d'établissement

Mme Joanie Lambert propose Mme Véronique Lacasse.

Mme Véronique Lacasse propose Mme Karine Poulin.

Mme Karine Poulin propose Mme Coralie Côté.

Mme Coralie Côté propose Mme Alexandra Jacques.

Mme Alexandra Jacques propose Mme Adriana Novoa.

Mme Véronique Lacasse propose Mme Tania Lopez.

Mme Tania Lopez propose M. Camilo Moreno.

Mme Coralie Côté propose Mme Marina L. Leclerc.

Mme Marina L. Leclerc propose Mme Josiane Bergeron.

Mme Josiane Bergeron propose Mme Stéphanie Lessard.

Mme Stéphanie Lessard accepte.

Mme Josiane Bergeron refuse.

Mme Marina L. Leclerc refuse.

M. Camilo Moreno refuse.

Mme Tania Lopez refuse.

Mme Adriana Novoa refuse.

Mme. Alexandra Jacques refuse.

Mme Coralie Côté refuse.

Mme Karine Poulin accepte.

Mme Véronique Lacasse accepte de siéger comme membre substitut.

7.7 Élection du représentant et du représentant substitut au comité de parents

Mme Josée Gagné-Paquet propose Mme Stéphanie Lessard.

M. Ibrahim Berrima propose M. Tommy Daigle.

M. Tommy Daigle propose Mme Joanie Lambert.

Mme Joanie Lambert propose Mme Karine Poulin.

M. Karine Poulin propose M. Ibrahim Berrima.

Mme Joanie Lambert propose Mme Josée Gagné-Paquet.

Mme Josée Gagné-Paquet refuse.

M. Ibrahim Berrima refuse.

Mme Joanie Lambert accepte comme membre substitue.

M. Tommy Daigle accepte.

Mme Stéphanie Lessard accepte.

Puisqu'un seul représentant peut être désigné, les membres ont procédé à un vote, et c'est M. Tommy Daigle qui a été élu.

8- Organisme de participation des parents (OPP)

Mme Josée Gagné-Paquet explique le rôle de l'Organisme de participation des parents (OPP). Elle mentionne certaines de leurs actions au sein de l'école, telles que l'organisation de la fête d'Halloween, la campagne de financement, ainsi que leur participation à diverses activités scolaires.

9- Date de la première séance du conseil d'établissement

Madame Jennifer Côté propose le 23 septembre à 18 h 45 à l'école de la Caravelle de Saint-Flavien.

Il est proposé par madame Josée Gagné-Paquet d'adopter le 23 septembre pour la première rencontre du conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

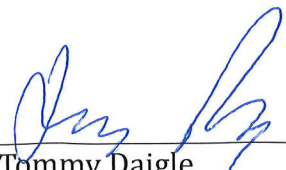
10- Questions du public

Aucune question.

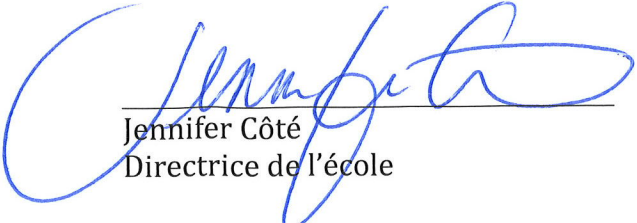
11- Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée à 20h13 par M. Tommy Daigle.

Adopté à l'unanimité



Tommy Daigle
Président du conseil d'établissement



Jennifer Côté
Directrice de l'école

